



## **AVIS PUBLIC**

### **Règlements 222-47-2018 et 225-05-2019**

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est donné par la soussignée que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 18 mars 2019, adoptait les règlements suivants :

- Le Règlement 222-47-2018, amendant le Règlement de zonage 222-2008, afin d'ajouter des dispositions concernant les bâtiments à toits plats.
- Le Règlement 225-05-2019 amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter des dispositions concernant les bâtiments à toits plats.

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis le certificat de conformité pour ces règlements en date du 18 avril 2019.

Les règlements sont actuellement déposés au bureau de la greffière à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

**DONNÉ À SAINT-SAUVEUR**, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mai 2019.

La greffière et directrice des Services juridiques,

Marie-Pier Pharand, avocate